

Dr Pierre Arnold

Spécialiste FMH Neurologie

AFC EEG & ENMG

Médecin associé à l'unité d'épileptologie du CHUV

Rue de Lausanne 35

1950 Sion

Tél : 027 322 70 11 - Fax 027 322 70 12

Assemblée générale du GMVR du 23 mars 2017

Personnes présentes:

Pierre Arnold, Danielle Sierro, Pierre Féraud, Patrick Della Bianca, Jacques Meizoz, Gabriella Arnold, Anne-Laure Bonvin, Christophe Petite, Marie-Josèphe Rey, Véronique Crescentino, Cédric Michelig, Dominique Geiger, Charly Farquet, Hannelore Luy, Christophe Sierro, Helder Borges, Véronica Alvares, Éric Millioud, Christophe Copt, Benoît Dischl, Christian Zufferey, Fabio Mezino, Peter Sutter, Claude De Ruiter, Pierre Turini, Michel Cachat, Nicolas Kirchner, Anne Morard Dubé, Laurent Jacob, Danielle Marion, Dominique Fournier.

33 personnes se sont excusées pour leur absence.

1. Accueil et acceptation du procès-verbal

Pierre Arnold souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans commentaires.

L'ordre du jour est présenté aux membres, il n'a pas été modifié. Comme il y aura des votations, Christophe Sierro est choisi pour la mission de scrutateur, qu'il accepte.

Le procès-verbal est accepté, sans commentaires.

2. Rapport du président

La fin de l'année a été passablement animée, et 2017 promet de l'être également. Le travail n'a pas manqué, encore une fois.

Projet tarifaire valaisan : le projet est actuellement mené énergiquement par la présidente de la SMVS Monique Lehky Hagen et la vice-présidente Marie-Josèphe Rey. Elles ont pu collecter de larges données, permettant de justifier une augmentation très significative de la valeur du point. Malheureusement, nous n'avons pu avoir d'accord avec les groupes d'assurances, bien que le projet tarifaire ait aussi inclus des mesures allant dans le sens de collaborations interdisciplinaires et d'augmentation de l'efficacité (*Smart Medicine*). Nous nous trouvons donc dans la situation où le Conseil d'État aura la mission de fixer la valeur du point, de façon transitoire, puis définitive. Dans l'immédiat, pour la pratique courante, la facturation se fait comme d'habitude.

Il est rappelé aux membres l'importance d'avoir une collecte de données efficaces pour notre défense, notamment via RoKo.

Projet MA(R)S

Le projet de l'Office fédéral de la statistique implique la collecte de données structurelles pour les cabinets médicaux, l'analyse a débuté en novembre 2016. Chaque membre a reçu des courriers et des e-mails l'incitant à répondre. La réponse est obligatoire, mais il n'y aura pas de sanctions pour la première phase, actuellement en cours.

Le problème actuel est (notamment) que les garanties de confidentialité ne sont pas acquises, de telle sorte que la FMH, suivie notamment par la SMVS, recommandent de ne pas répondre au questionnaire, jusqu'à ce que les questions de confidentialité soient résolues et garanties. Le comité recommande aux membres de suivre ces recommandations.

La collecte des données MARS n'est pas immédiatement utilisable par les corporations de médecins, ou au mieux de façon indirecte, si le médecin autorise le transfert des données à la FMH. Nous avons les moyens d'accéder directement aux données, en participant au recueil via Ctésias, NewIndex et l'accord pour le transfert de données désagrégées par Obelisc, finalement les données RoKo, ces dernières particulièrement importantes. Il est vivement recommandé aux membres présents et aux autres membres de participer à cette collecte de données, qui est faite dans notre intérêt. En outre, cette récolte de données permettra de verser ensuite de façon automatique les résultats dans le projet MARS, ce qui sera un gain de temps appréciable pour le médecin.

Projet Tarvision/TARCO

Le système Tarmed doit être révisé. Il a été remplacé par le projet Tarvision, refusé par votation générale en juin 2016. Un nouveau projet a été mis sur pied, TARCO, en cours d'élaboration, mené par la FMH et les sociétés de discipline. Le 23 mars, jour de notre assemblée générale, le conseiller fédéral Alain Berset a mis en consultation une modification profonde de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie. Cette modification a l'objectif d'une économie de 700 millions de francs, soit une somme colossale (pour rappel, l'intervention de 2014 visait une économie de 200 millions (alors au bénéfice des médecins de premier recours).

Le projet est en consultation et imposera une analyse détaillée par la SMVS. Les économies toucheront probablement tout le monde, mais surtout certaines spécialités, les médecins de premier recours devant en principe être relativement épargnés. Il est prévu notamment d'abolir la valeur intrinsèque, sauf pour les médecins praticiens qui n'auraient que 3 ans de formation à leur actif. Moyennant les présumés avantages des progrès techniques, certains coûts indirects devraient être abaissés. Certaines prestations à l'acte devront être transformées en prestations en temps. Certaines mesures seront plus restrictives, notamment pour les urgences. La valeur intrinsèque devrait être ramenée à 0.968 pour tous, sauf si la formation postgraduée a été limitée à 3 ans.

Le président précise cependant qu'il n'a pas eu l'opportunité de lire le projet dans son intégralité, pour des raisons de temps, la publication datant du jour même de l'assemblée générale.

Il apparaît cependant de façon claire que le Valais pourrait être touché gravement par cette mesure, se trouvant déjà dans une situation relativement précaire, en raison de la valeur du point basse. Dans ce sens, il est important que nous restions tous soudés derrière le projet tarifaire mené par la SMVS. Et tous soudés en général, car des conflits internes nous rendraient individuellement très fragiles.

ETS2 et financement de la garde

Le projet ETS2 a été rejeté par le Grand Conseil le 14 octobre 2016. Il n'a cependant pas été abandonné et nous devons nous attendre à ce qu'il soit retravaillé maintenant que les élections sont passées. Considérant les informations ci-dessus, les discussions devront être reprises, afin d'éviter une taxe supplémentaire inappropriée et dissuasive pour la relève médicale. Le Valais a en effet le besoin et le droit à une relève de qualité.

Relation du groupement avec l'hôpital du Valais

Les liens se resserrent, de façon conviviale. C'est une chose très positive. Actuellement, la SMVS cherche avec le GMVR et l'aide du comité du collège des médecins de l'Hôpital une bonne solution pour remettre en fonction la commission des intérêts hospitaliers (CIH) et lui rendre un maximum d'efficacité. Le dossier est un peu compliqué par la révision des statuts du collège des médecins, organisé maintenant en neuf pôles et 8 services transversaux.

Site de la SMVS

Pierre Arnold incite les membres à visiter le site, qui donne beaucoup d'informations, notamment par rapport à la politique médicale. Le site est convivial et il est relativement facile de trouver les informations utiles. Le GMVR pourra bénéficier d'une page personnelle, que Michel Cachat va élaborer et transmettre à la commission d'information.

3. La neuropsychologie, soutien à la prise en charge du patient

Gérard Wicky a été invité pour une conférence d'informations sur sa spécialité, la neuropsychologie. Il explique les principes de l'examen neuropsychologique, l'importance de son interprétation et de la cohérence des résultats, l'utilité pour la pratique courante. Il donne également des informations sur les possibilités de rééducation neuropsychologique, précisant qu'il existe sur ce plan une bonne évidence fondée sur la littérature scientifique. Le problème du remboursement existe encore pour la rééducation. Il est cependant très réjouissant d'apprendre que l'examen neuropsychologique sera remboursé par l'assurance de base à partir du 1er juillet 2017.

4. Comptes

Pierre Arnold précise que les cotisations à partir de 2017 seront perçues via la SMVS, ce qui simplifie le travail du caissier et des membres.

Michel Cachat fait ensuite la lecture des comptes, avec un résultat largement positif, avec un bénéfice de CHF 6'614.25, pour un solde de CHF 19'766.45 au 31 décembre 2016. Les comptes ont été révisés par Marie-Josèphe Rey, qui recommande à l'assemblée de décharger le caissier, qui est remercié pour son travail. La lecture des comptes est acceptée à l'unanimité, sans commentaires.

5. Salaire du président

Michel Cachat présente la situation, sachant qu'il est important de donner une marque de reconnaissance pour le travail du président, avec une situation actuelle impliquant un investissement administratif très significatif. Basée sur l'état actuel des finances du groupement, la proposition est faite de fixer la rémunération du président à Fr. 3000 par année. Deux propositions de l'assemblée vont dans le sens d'une rémunération un peu plus haute. Comme la possibilité existe d'avoir un dédommagement à l'acte pour les tâches extraordinaires, il est proposé de garder ce chiffre de Fr. 3000/année, sous peine de mettre en péril les finances du groupement. La proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Mouvements au sein du comité

Après le départ d'Anne-Catherine Ducrey, Sandro Anchisi a accepté de se joindre au comité du GMVR. Il avait seulement précisé qu'il ne regrettait de ne pouvoir être présent pour cette assemblée générale, étant à ce moment-là à l'étranger. Le comité a choisi de présenter sa candidature en son absence. Il est élu à l'unanimité, avec applaudissements.

7. Date de la prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale du GMVR est fixée au 21 septembre.

8. Divers

-

Dr Pierre Arnold